

Dispositif de pilotage

Un dispositif spécifique a été mis en place pour accompagner le processus de construction de l'ALECA.

Cette organisation est composée :

- **Comité de Pilotage Ministériel** : spécifique à l'ALECA, crée en vue d'encadrer politiquement le processus des négociations et de définir les orientations et d'arrêter la stratégie tunisienne de négociation. Il est présidé par le Chef du Gouvernement, et composé des ministres chargés de la Justice, des affaires étrangères, de l'investissement et de la coopération internationale, des finances, de l'industrie et des PME, de l'Energie, du commerce, de l'agriculture, et de la société civile ainsi que du Gouverneur de la BCT.

Mr Hichem Ben Ahmed ,Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur a été désigné le Chef négociateur de la Tunisie pour l'ALECA

- **Commission Nationale** : chargée de la préparation des négociations et composée de représentants de plusieurs ministères et structures administratives.
- **Groupes de Travail thématiques** : (environ 15 groupes de travail) issus de la Commission nationale mentionnée ci-dessus.
- **Un Comité consultatif issu de la société civile** composé de représentants des organisations professionnelles et syndicales , des compétences tunisiennes tels qu'universitaires et experts en négociation et des représentants des think tanks et d'autres composantes de la société civile.
- **Groupes de travail consultatifs** : composés des représentants de la société civile, spécialisés dans les différents domaines de l'Accord afin de renforcer les efforts des groupes de travail thématiques.
- Des échanges ont eu lieu aussi avec la Commission parlementaire créée dans l'objectif de suivre le Partenariat Privilégié entre la Tunisie et l'UE.

Le pilotage et la coordination des travaux techniques, la préparation de chaque cycle de négociation, le suivi des études ,les échanges d'information ainsi que la communication en direction de l'ensemble des parties-prenantes sont assurés par

une unité de gestion par objectif (UGPO) dédié à l'ALECA créée à la Présidence du Gouvernement en vertu du décret n°464-2016 du 8 avril 2016

